

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>30992</b>	De <b>M. Lionel Causse</b> ( La République en Marche - Landes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> >Recours à la phagothérapie comme alternative aux antibiotiques	<b>Analyse</b> > Recours à la phagothérapie comme alternative aux antibiotiques.
Question publiée au JO le : <b>07/07/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>15/03/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Lionel Causse attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le traitement des malades atteints de bactéries multi résistantes aux antibiotiques, face à la menace croissante d'une résistance toujours plus grande aux antibiotiques constatée sur l'ensemble de la planète. Des espoirs sembleraient être placés dans le recours à la phagothérapie, qui pourrait avoir un effet bénéfique dans certaines situations d'impasse thérapeutique. De fait, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a mis en place un comité scientifique spécialisé temporaire (CSST) *ad hoc* pour évaluer le bénéfice de cette pratique ; le lancement de deux programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC) a été annoncé courant 2019. Au vu de ces éléments, il lui demande de préciser l'état d'avancement de la recherche sur la phagothérapie, ainsi que les intentions du Gouvernement quant à la place qui pourrait être dévolue à cette pratique dans une stratégie de développement des thérapies alternatives aux antibiotiques.